



MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

NOVEMBRE 2009

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin
d'année, la Mairie de
LONGVILLIERS sera fermée
le Samedi 26 décembre 2009
et le Samedi 2 janvier 2010.

Marc ALLES, Maire de Longvilliers et les Conseillers Municipaux

ont le plaisir de vous convier aux vœux du Maire qui
seront suivis d'un verre de l'amitié le :
Samedi 9 janvier à 11H00 en Mairie de Longvilliers.
Venez nombreux.

FORMATION SECOURISME

L'association EASI en partenariat avec la commune vous propose des cours de secourisme ouvert à tous dès l'âge de 12 ans au tarif de 68 € par personne. **Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge 50% du coût de la formation pour les administrés de Longvilliers.** Suivant le nombre de personnes intéressées, et en fonction de l'âge des participants, des groupes différents seront constitués, les cours seront effectués à la Mairie. Suite aux 12 heures de formation vous saurez agir face à une victime.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas, adressez-vous à la mairie pour avoir plus de renseignements.

CLASSEMENT en FORÊT de PROTECTION du MASSIF de RAMBOUILLET

Le massif forestier de Rambouillet vient d'être classé en forêt de protection par décret du 11 Septembre 2009, paru au Journal Officiel du 13 Septembre 2009.

Ce classement concerne *25280 ha, 40 communes, ce qui fait du massif de Rambouillet la deuxième plus grande forêt de protection de France.

**55% en forêt domaniale, 42% en forêts privées.*

Les communes du canton de Saint Arnoult en Yvelines sont concernées par ce classement : Bonnelles, Bullion, La Celle les Bordes, Clairefontaine en Yvelines, **Longvilliers**, Rochefort en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp.

L'objectif de ce classement est : protéger la forêt de Rambouillet, lui donner un statut de protection adapté au contexte périurbain qui vient en renfort des autres protections déjà existantes.

Conformément à l'article R.411-9 du code forestier, le décret de classement a été affiché pendant 15 jours dans chacune des mairies.

Par ailleurs, la forêt de protection devient une servitude d'utilité publique à annexer au document d'urbanisme en vigueur dans un délai de trois mois. **La mise à jour du POS/PLU est effectuée par voie d'arrêté** selon les dispositions de l'article R.123-22 du code de l'urbanisme. Celui-ci devra être affiché pendant un délai d'un mois.

Le dossier concernant ce classement est consultable en mairie et sur le site internet de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Yvelines :

<http://www.yvelines.equipement-agriculture.gouv.fr> (rubrique ENVIRONNEMENT/FORET)

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2009, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : M. LECACHEUX qui donne pouvoir à M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE et M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. CRISTOFOLI.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- **Décision Modificative au Budget Primitif M49** : règlement emprunt SIVSO.
- **Décision Modificative au Budget Primitif M49** : règlement interventions SPANC.
- **Décision Modificative au Budget Primitif M14** : règlement extension ligne ERDF.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2009 est adopté à l'unanimité. Suite à cette lecture, M. ALLES exprime sa satisfaction et remercie les agents techniques pour leur travail de préparation, sur le terrain du futur hangar municipal.

Retrait de la Commune de Longvilliers du S.I.V.O.S du canton de Rambouillet.

Les services de la Sous-Préfecture demandent à la commune de Longvilliers, ainsi que 7 autres communes, de procéder à la régularisation administrative du retrait du syndicat. La commune figurait sur l'arrêté du syndicat alors qu'elle n'a jamais été représentée. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Demande** à l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet de se prononcer en faveur du retrait.

Instauration d'une procédure systématique de contrôle des branchements d'assainissement existants lors des mutations de biens immobiliers.

Au 1^{er} janvier 2013, il y a obligation pour tous de mise en conformité des installations d'assainissement. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Décide** d'instituer un contrôle obligatoire, sur le territoire de la commune de Longvilliers, des installations d'assainissement en cas de vente d'un bien immobilier à la charge du vendeur. Le résultat de ce contrôle donnera lieu à un certificat de conformité et sera communiqué au notaire qui informera le vendeur et l'acheteur de la conformité ou non de l'installation. **Demande** que le certificat de conformité soit considéré par les notaires comme une annexe obligatoire à l'acte de vente.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M49, règlement SIVSO.

La station de Rouillon dont dépend l'assainissement de Bouc Etourdi est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Vallée Supérieure de l'Orge. La facturation n'avait pas été réalisée de 2005 à 2008 pour la participation à l'emprunt et aux frais liés à l'exploitation, le rattrapage a été comptabilisé sur l'exercice 2009. Concernant l'emprunt de l'année 2009, celui-ci n'ayant pas été budgété, **le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget primitif M 49 comme suit : Chapitre 21 en dépense article 21532: - 4 579.07 €, Chapitre 16 en recette article 1641: + 4 579.07 €.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M49, règlement SPANC.

Le règlement concernant Le Service Public d'Assainissement Non Collectif oblige la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif. Un contrat a été signé avec La Nantaise des Eaux pour effectuer ces contrôles. Celle-ci facture à la collectivité mais les coûts sont à la charge du propriétaire. C'est pourquoi des articles comptables doivent être ouverts dans le Budget M49. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget M 49 comme suit : ouverture de l'article 458- 1 en dépense : + 2 000 €, ouverture de l'article 458 - 2 en recette : + 2000 €.

Décision Modificative au Budget Primitif 2009 M14, règlement extension ligne ERDF.

Des nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité sont susceptibles d'être mise en place, rendant redevable la collectivité en cas d'extension de réseau. La commune de Longvilliers a pris une délibération en septembre 2008 pour refacturer intégralement au demandeur l'extension du réseau. Les articles budgétaires n'avaient pas été ouverts en prévision. **Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à modifier le budget M 14 comme suit : article 21534 en dépense : + 5 000 €, ouverture de l'article 1346 en recette : + 5000 €

Proposition d'Aide pour la formation secourisme. L'association EASI en partenariat avec la commune (celle-ci met à disposition les locaux), propose des cours de secourisme ouvert à tous, dès l'âge de 12 ans au tarif de 68€ par personne pour 12 heures de formation. M. le Maire inscrit le personnel communal et demande d'aider à hauteur de 50% du montant de la formation initiale les volontaires habitants la commune de Longvilliers. Le personnel scolaire pourrait être associé à cette formation après accord du Syndicat des Ecoles. A l'unanimité le conseil municipal est d'accord.

SUCCINCT (suite)

QUESTIONS DIVERSES :

Édition d'un livre sur le patrimoine communal : M. ALLES souhaite que tous les articles parus sur le bulletin municipal évoquant l'histoire de Longvilliers soient réunis et éventuellement complétés. M. ALLES propose à M. THULLIEZ qui a effectué la rédaction de la plupart des articles, de profiter de l'aide de M. CANAL (Bouc Etourdi) qui a publié un livre.

Une courte étude de ces derniers prévoit un livre d'environ 80 pages avec un tirage de 500 exemplaires au coût de 7 500 euros soit 15 € le livre

Madame LEFEVRE rappelle qu'elle n'a pas apprécié d'apprendre qu'un livre pourrait être écrit alors que les responsables du bulletin n'ont pas été prévenus, que la plupart des articles sont écrits par les sociétés historiques qu'il y a des précautions à prendre pour les autorisations de parution des différents articles. Par ailleurs, elle explique que ces articles sont dans le bulletin sur internet à la disposition des personnes intéressées. M. ALLES fait remarquer que le livre n'a rien à voir avec le bulletin municipal.

Ce sujet est soumis au vote : 4 pour et 5 contre. M. ALLES s'apercevant que le conseil est divisé vote contre ce projet pour ne pas mettre les deux bénévoles en difficulté.

Exposition : « Le Chemin des Huguenots Plessis Mornay » au château du Marais au Val Saint Germain réalisée par Mme CANTRYN, professeur d'histoire. Mme LEFEVRE et M. CORDIER proposaient d'accueillir cette exposition dans la salle du conseil municipal lors des journées du patrimoine par exemple. M. ALLES après avoir interrogé Mme Cantryn informe qu'il faut demander l'autorisation à Mme DE BAGNEUX, mécène de l'exposition.

Rapport d'activité 2008 : Syndicat d'Energie des Yvelines

Rapport annuel 2008 : du SIAEP d'Angervilliers sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée (Hameau de La Bête). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Demandes de subvention non retenues :

- La ligue contre le cancer comité des yvelines.
- Centre Montaigne (Centre Médico Psychologique Adultes) de Rambouillet.
- Mission Locale Intercommunal de Rambouillet (jeunes demandeurs d'emploi)

Résultat de la commission d'appel d'offres du contrat Rural : M. ALLES explique qu'en 2007, pour l'élaboration d'un contrat rural (où il faut 3 opérations), subventionné à 35% par le département et 45% par la région, les devis pour la construction d'un hangar municipal, la création d'une aire de jeux pour enfants et les abords, s'élevaient à 333 000€, après l'accord du contrat rural, les prévisions de l'architecte se montaient à 369 800€. Le montant du premier appel d'offre des entreprises était de 459 000€, un deuxième appel d'offres a dû être réalisé, le résultat est de 390 224€, après renégociation par la commission d'appel d'offre et modification de certaines prestations (abattage des arbres par la commune) le montant du contrat rural s'élève à 366 000€ pour les entreprises. A ce propos M. le Maire remercie M. CHANCLUD pour le prêt de son matériel lors de l'abattage des arbres et les membres de la commission d'appel d'offres pour le résultat obtenu.

Groupe électrogène : M. le Maire obtient l'accord du Conseil Municipal pour l'achat de groupes électrogène chez un fournisseur au prix le plus bas.

Fontaine place de l'Eglise : Mme DUPONT expose que la borne type Bayard sera financée par le Parc Naturel Régional, que la borne sera implantée entre le banc et le trottoir sur la place de l'Eglise face au cimetière, que les travaux seront réalisés en même temps que les abords du contrat rural. M. ALLES expose qu'il n'est pas favorable à l'installation de cette borne car le voisinage se plaint de certaines nuisances comme le stationnement de camping car, des manifestations réalisées sur cette même place et pense que cette borne peut entraîner d'autres nuisances. Mme DUPONT explique que l'aire de jeux étant à proximité, il est pertinent de créer un point d'eau. La décision est soumise au vote : 3 votes contre, 1 abstention, 5 pour la création d'une fontaine.

Réhabilitation des fontaines dans les hameaux : Mme DUPONT rappelle que suite à un rendez vous avec l'architecte du PNR, pour remettre en état de fonctionnement les fontaines des hameaux. Elle avait pris contact avec un fontainier proposé par le PNR avant les vacances, celui-ci étant très occupé, n'est pas venu. Elle reste en contact avec lui pour établir un devis.

Dégrèvement assainissement : Suite à une fuite d'eau à Reculet le SIAEP d'Ablis a accordé un dégrèvement sur la facture d'eau et d'assainissement. Les années passées, il avait été précisé au SIAEP d'Ablis que le dégrèvement sur l'assainissement devait être décidé en conseil municipal. Il se trouve que nous n'avons pas été informés par le SIAEP d'Ablis et que nous sommes placés devant le fait accompli. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité contre le dégrèvement d'assainissement s'il n'a pas été avisé en amont et décide d'adresser un courrier au SIAEP d'Ablis et au Trésor Public pour les informer de cette décision.

Voirie : M. ZUMBIEHL demande qu'il soit rédigé un courrier pour les communes de Rochefort et Bonnelles afin qu'elles entretiennent leur voirie communale très dégradée notamment la voie communale C3, la route de La Bête vers Bonnelles.

Arrêt de bus du Plessis Mornay : Mme LEFEVRE rappelle que cet arrêt de bus n'est jamais nettoyé alors que de nombreux usagers attendent le bus à cet endroit. Il est décidé d'envoyer un courrier au conseil général responsable de la D 149.

La commission voirie fera un inventaire des panneaux manquants sur la commune.

La séance est levée à 22H45.

Pour extrait en Mairie le 5 octobre 2009.

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 novembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à Mme LEFEVRE, M. Francis MAILLET, **Secrétaire de séance** : M. ZUMBIEHL.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICSA(Syndicat intercommunal du Canton de Saint Arnoult) : La Sous-Préfecture de Rambouillet demande de bien vouloir procéder aux modifications des statuts du Syndicat car certaines compétences sont à supprimer, elles ne sont plus assurées actuellement par le Syndicat. Il faut également retirer certaines communes qui avaient demandé à sortir du Syndicat et supprimer deux articles le 11 et 12. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG. Nous adhérons au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG, ce contrat est conclu pour une durée de quatre ans et arrive à expiration le 31 décembre 2010. Il est soumis aux règles du Code des Marchés Publics pour la mise en concurrence. Cette mission est confiée au CIG mais doit être officialisée par une délibération permettant à la Commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. Cette assurance couvre la maladie des employés communaux. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

QUESTIONS DIVERSES :

Rapports d'activités 2008 accompagnés du Compte Administratif de la même année. (Dossiers disponibles en Mairie pour les élus) concernant :

SICTOM: (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Rambouillet

SITERR : (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet).

PNR : (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

Demandes de Subvention non retenues pour l'AFM (Association Française contre les myopathies) et ADAMY (Association des Anciens Maires et adjoints des Yvelines)

PNR : Suite aux dernières élections municipales, le PNR a omis de relancer les communes concernant la constitution du Comité de rédaction de l'Echo du Parc C'est ce comité qui arrête le choix des prochains sommaires et articles de l'ECHO. Si une personne de l'équipe municipale veut s'inscrire contacter le PNR, il est toujours temps. Mme LEFEVRE pose sa candidature.

Urbanisme : M. CHANCLUD rappelle l'historique de la zone NA (Zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée, urbanisable à terme) sur la commune de Longvilliers. Cette zone était dans un premier temps située dans le triangle de La Bête en face du Lavoir. Elle a été déplacée derrière l'Eglise en 2000 et une délibération à 7 voix pour et 2 bulletins blancs avait été prise en juin 2006 pour déplacer partiellement vers les différents hameaux lors de la révision du POS. Compte tenu du Grenelle de l'Environnement, le PNR souhaite éviter les zones constructibles sur des terres agricoles et veut densifier les zones urbanisées. Les discussions continuent pour obtenir le maintien de la superficie de la zone NA.

SUCCINCT (suite)

Nicolas ABOUT sénateur des yvelines ouvre un site <http://www.nicolas-about.com> sur lequel les élus des Yvelines peuvent s'inscrire pour s'informer et donner leur avis sur les dossiers des travaux législatifs du parlement. Il nous demande d'informer nos élus municipaux pour une simple question démocratique.

Défilé aérien : M. Norman HOOD est le fils de l'aviateur dont l'avion est tombé dans la plaine de Reculet en 1944. En visite à Longvilliers il a déposé en Mairie un document qu'il a écrit sur cet événement et a également offert à la mairie un tableau sur ce thème. Il propose pour le jeudi 3 juin 2010 le passage d'avions de la 75^{ème} escadrille anglaise en basse altitude au-dessus de la stèle. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal et adressera une demande à l'armée en ce sens. Il se charge de l'organisation côté militaire. Une petite cérémonie sera organisée avec les enfants de l'école primaire et tout ceux qui pourront se libérer ce jour.

SIAEP d'Angervilliers : La commune de Longvilliers avait demandé la sortie du hameau de La Bête du Syndicat des Eaux d'Angervilliers. Après un refus de la part du Syndicat, celui-ci est prêt à réétudier notre demande.

LA FARANDOLE : Halte garderie de Bonnelles, cette structure accueille des enfants de Longvilliers et souhaitait en décembre 2008, une subvention de 1.99 euros par heure de présence ce qui représentait pour la commune de Longvilliers 571.27 euros. Actuellement cette halte garderie est en difficulté financière et réorganise son fonctionnement. Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde cette subvention.

Edition d'un livre sur le patrimoine communal : démission de M. THULLIEZ de la commission du bulletin municipal, suite au refus concernant la rédaction d'un livre répertoriant les articles historiques parus sur Longvilliers. M. ALLES lit au conseil municipal le mail adressé par M. THULLIEZ pour expliquer sa démission. Mme LEFEVRE rappelle qu'elle avait déjà précisé lors du précédent conseil municipal d'octobre que l'organisation et le coût de la rédaction d'un livre historique sur Longvilliers n'était pas du ressort de la Mairie, ce n'est pas le rôle d'une Mairie mais plutôt celui d'une société historique par exemple et regrette la démission de M. Thulliez. M. ALLES précise qu'il n'y a pas de société historique à Longvilliers et que Monsieur le Maire souhaitait conserver, enrichir et relier ces différents écrits.

La séance est levée à 22H00.

Pour extrait en Mairie le 17 novembre 2009.

SERVICE PUBLIC d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RÉUNION PUBLIQUE

Le mercredi 2 décembre 2009, une réunion publique aura lieu à **17 H00 à la Mairie de Longvilliers** concernant la mise en place du contrôle d'Assainissement Non Collectif. Les usagers non raccordés au service public d'assainissement collectif sont conviés à participer à cette réunion.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

10ème circonscription des Yvelines - Commune de Longvilliers
Scrutin du 1^{er} tour – 20 septembre 2009

	CANDIDAT(E) S	VOIX
Participation 23,90%		
	Parti socialiste	Mme Françoise PELISSOLO 12
	Front national	M. Philippe CHEVRIER 8
	Parti pirate	M. Maxime ROUQUET 0
Inscrits : 368	Parti communiste	M. Vincent LIECHTI 2
Votants : 88	Parti de la France	Mme Myriam BAECKEROOT 0
Exprimés : 85	UMP - Parti chrétien démocrate	M. Jean-Frédéric POISSON 44
	Verts	Mme Annie POURSINOFF 18
	Divers gauche	M. Georges-Claude MOUGEOT 1

Scrutin du 2^{ème} tour - 27 septembre 2009

	CANDIDAT(E) S	VOIX
Participation 29,60%		
Inscrits : 368	UMP - Parti chrétien démocrate	M. Jean-Frédéric POISSON 55
Votants : 109	Verts	Mme Annie POURSINOFF 51
Exprimés : 106		

Remerciements

Le Conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont proposées pour aider à tenir le bureau de vote et participer au dépouillement lors des scrutins des 20 et 27 septembre 2009. **Encore merci !**

GRIPPE A (H 1 N 1)

La vaccination

Elle a pour objectif de **protéger la population**, de contenir la circulation du virus, de limiter son impact sur l'activité du pays. C'est une vaccination **non obligatoire**, comportant 2 injections espacées de 3 semaines, provenant d'une même origine de fabrication, s'étalant sur 4 (ou 2) mois.

- Vous recevrez de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) un bon de vaccination et une invitation à vous présenter sous 10 jours à votre centre de vaccination muni de ce bon.

Où se faire vacciner :

- Enfants de 6 mois à 6 ans et femmes enceintes : dans les établissements PMI du Conseil Général (centre de vaccination : 26, rue pasteur 78120 Rambouillet).
- Adultes : dans les centres de vaccination (centre de vaccination : Gymnase du Racinay 77, Rte d'Arbouville 78120 Rambouillet).
Mardi, mercredi, jeudi 14h00 à 18h00 . Vendredi 16h00 à 20h00. Samedi 9h00 à 13h00.

Pour vous informez sur la grippe :

Sites internet www.pandemie-grippale.gouv.fr www.yvelines.pref.gouv.fr www.sante-sports.gouv.fr

APPEL À VOLONTARIAT

Les équipes de vaccination des centres de vaccination pour adultes sont composées de 10 personnels de santé et de 5 personnels administratifs.

Vous êtes médecin, infirmière, spécialiste paramédical, ou administratif et surtout disponible, vous pouvez vous porter volontaire pour constituer les équipes de vaccination en téléphonant à la DDAS :

Tél : 01 39 97 74 24

FACTURE D'EAU à BOUC ÉTOURDI

Comme nous l'avions indiqué dans notre bulletin de Septembre 2009, Mr Allès a envoyé un courrier en date du 15/09/2009 à Véolia eau - Agence Essonne, afin de trouver une solution à ce dossier.

Suite à ce courrier, **une réunion a eu lieu le Mercredi 18 Novembre à la Mairie de Longvilliers**, entre Mr Hallouin Adjoint au Directeur d'Agence, Mme Sévéré de Véolia eau, Mr Allès et Mme Lefèvre.

A l'issue de cette réunion, **Mr Hallouin s'est engagé avant la fin Décembre 2009, à rembourser aux abonnés, les sommes dues par Véolia. Un courrier sera envoyé par Véolia contenant une note explicative, un décompte et un chèque correspondant au règlement.**

Véolia facturera:

- les 1^{er} et deuxième semestre 2008, au taux minoré de 0,0737 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et 0,0554 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux*
- les 1^{er} et deuxième semestre 2009, au taux minoré de 0,1532 euro/m³ pour la redevance pollution domestique et 0,1152 euro/m³ pour la redevance modernisation des réseaux*
- et remboursera les redevances perçues à tort de 2004 à 2007.*

Le règlement tiendra compte du calcul effectué selon les données ci-dessus et du montant de la facture du 07/08/2009 payé par l'abonné.

Ces remboursements s'adressent aux abonnés actuels de Bouc Etourdi et aux abonnés ayant déménagés et concernés par cette période 2004 - 2009.

Le règlement de ce dossier permettra de démarrer 2010, avec une "nouvelle facture" prenant en compte des bases correctes. Cette "nouvelle facture" sera envoyée fin Janvier 2010.

PLAN TRIENNAL - TRAVAUX DE VOIRIE 2009

La Commission de voirie a organisé un appel d'offres pour des travaux à réaliser à partir de décembre 2009. L'ouverture des plis a été faite le 13 novembre 2009.

La Commission se réunira une nouvelle fois le vendredi 20 novembre, pour désigner l'adjudicataire des travaux.

Les travaux concerneront principalement les ouvrages suivants :

- dans le haut du « CR 35 chemin des vignes » :
 - o aménagement d'une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères.
- dans la descente du Chemin Vicinal (CV) n° 2, vers la D988 :
 - o fourniture et pose de caniveaux CC2 pour les eaux de ruissellement.
 - o reprofilage partiel dans un virage pour reconstituer le fil d'eau du dévers de la chaussée.
- Chemin Vicinal (CV) n° 3, de Longvilliers (Le Bourg) à La Bête, dans la partie boisée, longeant le Golf de Rochefort :
 - o Enrobés coulés à froid, sur une largeur de 4 mètres et une longueur d'environ 800 mètres.
- Au Bouc Etourdi, au croisement de la rue Barbe et rue de St Cyr :
 - o Mise en place d'une bouche avaloir (en complément de la grille avaloir)
 - o Création de 2 places de stationnement.
- Sur les ponts du Moulin de la Forge et de la ferme de Morsang :
 - o Démontage et remplacement des garde-corps.
- Sur l'ensemble de la commune :
 - o Diverses reprises et réparations de chaussées
 - o Remplacement de bordures défectueuses.

Nota : la Commission se réserve la possibilité de reporter certains travaux sur l'année 2010, en fonction des urgences et autres imprévus.

SITREVA

**(Syndicat Intercommunal pour le Traitement
et la Valorisation des déchets)**

Le SITREVA fermera l'ensemble des déchèteries de son périmètre entre Noël 2009 et le jour de l'An, à savoir :

**Fermeture le Jeudi 24 Décembre 2009 à 15h00
Réouverture le Samedi 2 Janvier 2010 à 9h00**

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

**Encombrants N° vert :
0800 49 50 61**

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet :
sictomregionrambouillet.com

SICTOM

Le SITA a effectué un contrôle au mois d'octobre des bacs bleus sur la commune, plus de 30 foyers ont eu leurs bacs refusés pour un tri mal effectué. 9 au Petit Plessis, 8 Rue du lavoir à La Bête, 5 Rue de Rochefort, 3 Rue de Saint Cyr etc....

Ce relâchement du tri est très préjudiciable pour le recyclage des déchets et risque d'entraîner une nouvelle augmentation de la taxe sur les ordures. Les résultats à l'échelle du SICTOM avaient permis une baisse substantielle de la taxe sur les ordures ménagères en 2009. Nous vous rappelons que les films plastiques, pot de yaourt, papier bulle, mouchoir, lingette doivent être jetés dans le bac des ordures ménagères.

MERCI DE RECTIFIER LE TRI

ESCAPADE COMMUNALE DE FIN D'ANNÉE : DÉJEUNER SOUS LA COULÉE VERTE ET BALADE TOURISTIQUE DANS PARIS

A l'approche de Noël, Longvilliers offre traditionnellement à tous ses aînés (plus de 65 ans) et au personnel communal un repas de fin d'année organisé par le CCAS.

Sortir le temps d'une petite journée de notre environnement inhabituel pour partager un moment et parler de, devinez quoi??? Longvilliers.

C'est aussi comme cela que naissent de nouveaux liens et projets pour le mieux vivre de tous.

L'année dernière, derrière les immenses baies vitrées d'un bateau mouche, le soleil et la seine Parisienne étaient au rendez vous autour d'un repas chaleureux.

Cette année, au programme : déjeuner sous l'aqueduc de la coulée verte (qui permet de relier en vélo et "au vert" Paris-Bastille au bois de Vincennes). Puis balade en car avec une guide, pour découvrir ou redécouvrir ensemble ce patrimoine qui fascine encore et toujours !

Le car partira du parking de la Mairie le samedi 5 décembre 2009, à 11h00.

Retour avant 19H00

LE COLIS DE NOËL :

Un cadeau gourmand pour les aînés de notre commune, qui ne pourraient participer au repas convivial de fin d'année.

Les membres du CCAS (votre voisine ou voisin) se proposent de les livrer le samedi 19 décembre.

Espérant que ces attentions feront plaisir à tous, de la part des membres du CCAS :

*Mme M. Clémino, Mme A-L. Combris Dupont, Mme C. Lefèvre,
Mme C. Jaques, Mme M. Meunier, Mr et Mme Lecacheux, Mr M. Allès:*

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUS

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Arrêté n° SE 09 - 000150

(mettant en application les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau)

Nous portons à la connaissance des habitants de Longvilliers, *l'arrêté n° SE 09 - 000150, arrivé en mairie le 19 Octobre 2009, mettant en application des mesures de restrictions des usages de l'eau, afin de prévenir une situation de pénurie, considérant que les seuils prévus dans l'arrêté du 5 Juin 2009 ont été franchis.

- sont interdits : le lavage des véhicules (sauf professionnels), le lavage des voiries (limité au strict nécessaire), le nettoyage des terrasses façades (sauf professionnels), le remplissage des piscines privées.
- sont interdits entre 10h et 18h : arrosage des équipements, golfs, pelouses, espaces verts.
- sont interdits entre 8h et 20h : irrigation des grandes cultures
- sont limitées : irrigation des pépinières, cultures maraîchères.

NB : Ces restrictions ne s'appliquent pas aux utilisations à partir d'eau pluviale récupérée.

* : *arrêté consultable en mairie.*

PRÉFECTURE DES YVELINES

Campagnes de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone, est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ; poêles et cuisinières ; cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ; convecteurs fonctionnant avec des combustibles

Quels sont les dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque des maux de tête, nausées, fatigue, malaise ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.

Comment éviter les intoxications ?

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe- eau, inserts et poêles
- faites vérifier et entretenir vos conduits de cheminée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

Pour toutes informations :

<http://www.prevention-maison.fr>

<http://www.inpes.sante.fr>

<http://www.sante.gouv.fr>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

le mardi de 14h 00 à 17h00

le jeudi de 14h00 à 17h00

le samedi de 09h00 à 12h00

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir:

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identités de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros.

Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16ans!

(Informations en Mairie)

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires pour se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP,..., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps: il est indispensable d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES EN MAIRIE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES

Vu la recrudescence des demandes de passeports biométriques, les mercredis et samedis, nous vous informons que depuis le mois de septembre 2009, les demandes de passeports se font sur rendez-vous au 01 30 88 25 30 à la Mairie de Saint Arnoult en Yvelines.

Les mercredis toute la journée de 8H30 à 11H30 et de 13h30 à 17H30.

Et les samedis matins de 8H30 à 11H30.

En ce qui concerne les autres jours aucun changement, les administrés peuvent venir aux heures d'ouverture de la Mairie de Saint Arnoult en Yvelines.

Par ailleurs, tout retard dans un rendez-vous ne pourra être pris en charge.

ÉLECTIONS PARENTS D'ÉLÈVES

Ecole Maternelle de Longvilliers

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 16 octobre 2009.

Titulaires : DAVERDIN Corinne
PIAZZA Katell

Suppléantes: Mme BOU Anne Laure
Mme CAILLARD Stéphanie

Ecole Élémentaire de Rochefort-En-Yvelines

Titulaires : Mme BULTENNECK Sylvie
Mme MARCOT Jacqueline
Mme RIO Laurence
Mme KAUFFMANN Françoise

Suppléants : Mme PRUVOST Estelle
Mme LE GOFF Véronique
Mr ROME Pascal

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaines élections régionales: 14 et 21 mars 2010

BONS DE CHAUFFAGE 2009 – 2010

Les personnes âgées de 65 ans désirant recevoir les bons de chauffage doivent déposer leur avis de non imposition à la mairie de Longvilliers avant le 1^{er} décembre 2009.

LES RESTOS DU CŒUR DE DOURDAN

La prochaine campagne des Restaurants du Cœur débutera le **Lundi 30 Novembre 2009**.

Les restos du cœur fonctionneront les Lundis, Mercredis, Samedis de 9h à 11h à la Croix Saint Jacques, rue des Provinces, Bâtiment Vexin, Porte A. Les inscriptions se feront le Samedi 28 Novembre de 9h à 11h à l'adresse indiquée ci-dessus.

N° de téléphone : 01 60 81 08 48

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

La Documentation Française nous rappelle les moyens d'accès au guichet unique de renseignements administratifs, ou d'informations sur des sujets de la vie quotidienne tels que perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrats de location, etc... Ceci afin d'aider les usagers à mieux appréhender leurs droits et obligations ainsi qu'à accomplir leurs démarches.

- sur Internet : www.service-public.fr
- au téléphone : 3939 (au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe)
- par courrier : La Documentation française, bureau B. 105, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex

Une version modernisée du site Internet verra le jour prochainement avec une meilleure ergonomie et une nouvelle organisation des contenus.

NUISANCES AÉRIENNES

Le Conseiller Général Jean-Louis Barth, nous fait part de sa lettre adressée à Madame la Préfète relative à une enquête publique sollicitée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Cette enquête doit avoir lieu du 16 novembre au 17 décembre prochains et concerne un projet de relèvement des altitudes et trajectoires des avions à destination de l'aéroport d'Orly pour les vols avec vents face à l'Est. Par cette lettre il exprime son souhait d'une concertation efficace des élus, Conseillers Généraux et Maires des communes directement concernées ainsi qu'une présentation du dossier par un technicien compétent.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS EN ILE DE FRANCE POUR LES ALLOCATAIRES DU RSA

Dans le cadre du remplacement du RMI* et de l'API* par le RSA*, le STIF* a modifié sa tarification Solidarité Transport. La gratuité est désormais attribuée aux personnes membres de foyers ayant de très faibles ressources, en se basant sur le revenu garanti au loyer par la législation généralisant le RSA.

La gratuité est ainsi attribuée aux foyers bénéficiaires du RSA, dont le revenu garanti est inférieur à un plafond fixé par le STIF. Les personnes percevant le RSA peuvent faire leur demande auprès de l'Agence Solidarité Transport d'Ile-de-France au **0800 948 999** (appel gratuit depuis un poste fixe) qui traitera leur dossier à partir des informations enregistrées par les Caisses d'Assurances Familiales. La gratuité est délivrée gratuitement, exclusivement sur passe Navigo.

* Revenu Minimum Insertion ; * Allocation Parents Isolés ; * Revenu Solidarité Active ; * Syndicat des Transports d'Ile-de-France

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPÉES OU DE PERSONNES AGÉES



Yvelines
Conseil général

Dans le cadre de ses missions, le Conseil Général souhaite développer l'ACCUEIL FAMILIAL en faveur des personnes âgées et personnes handicapées.

Devenez famille d'accueil, un EMPLOI à domicile.

Vous avez de fortes motivations pour une profession ouverte aux autres :

ACCUEILLANT FAMILIAL

Vous offrez des conditions d'accueil favorables aux personnes handicapées ou âgées.

Obtenez un agrément préalable à l'accueil. Le dossier est disponible sur le site du Conseil Général des Yvelines (télécharger la demande d'agrément) ou adresser une simple demande écrite.

Devenez SALARIE de la personne accueillie (possible jusqu'à 3).

Le salaire est en fonction du SMIC + une indemnité pour congés payés (10%) + une indemnité pour sujétion particulière qui varie selon le niveau d'autonomie de la personne accueillie + une indemnité représentative des frais d'entretien courant (repas, entretien du linge....) + un loyer mensuel pour la pièce réservée à l'accueilli, dont le montant est contrôlé par le Président du Conseil Général.

A toutes les étapes de vos démarches, vous pouvez contacter :

Le Département des Yvelines

Direction de l'Autonomie

Accueil familial à caractère social

2, place André Mignot

78012 VERSAILLES cedex tél : 01 39 07 75 46 (assistante sociale)

YVELINES CONSEIL GENERAL:

www.yvelines.fr

ÉTUDIANTS

L'ÉTUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon Spécial Grandes Écoles

du 11 au 13 décembre 2009

Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance

du 15 au 17 janvier 2010

Salon Informatique et Multimédia

du 29 au 30 janvier 2010

Salon des études et des carrières à l'international

du 29 au 30 janvier 2010

Salon des Masters & 3èmes cycles du 5 au 6

février 2010

Salon de l'Étudiant de Paris du 12 au 14 mars 2010

Si vous désirez plus d'informations connectez vous sur le site www.presse.letudiant.fr

ADREP CHOISIS TES ÉTUDES

L'ADREP, c'est le salon pour choisir tes études !

Infos pratiques :

Horaires : Vendredi 29 janvier 13h00-18h00

Samedi 30 janvier 10h00-18h00

Entrée : Espace Champerret- Place de la Porte de Champerret- Paris 17^{ème}

Prix : 5 euros

Entrée gratuite sur invitation, groupes scolaires et avec tout achat du guide *Choisis tes études*.

Pour plus d'infos sur le salon, le guide et l'association : www.adrep-infos.com

Emeline Ancel ancel.adrep@orange.fr

Suzanne Hurtrel adrep-infos@wanadoo.fr

UNION ROCHEFORT / LONGVILLIERS

Vendredi 22 Janvier 2010 : Rochefort en Yvelines Gui le rouge, Comte de Rochefort

21h Salle des Fêtes - Durée 1h30

Qui était ce personnage féodal incontournable au cœur d'une monarchie naissante, mal affermie ?

Présentation par Stéphane Lorient (animateur patrimoine au P.N.R) en partenariat avec Culture et Découverte.

Samedi 23 et Dimanche 24 Janvier 2010 : Atelier point de croix

Exposition à la Mairie de Longvilliers.

Fin Janvier 2010 : Atelier peinture

Exposition à la Bibliothèque.

Vacances scolaires de Février 2010

Pour les enfants : stages de théâtre et peinture.

BIBLIOTHÈQUE

Rappel des tarifs:

Individuel : 15€

Famille : 23€

Photocopies et impressions internet : 0,20€

HEURE du CONTE aura lieu les Mercredis : 25 Novembre à 15h30

16 Décembre à 15h30

Café Bib : Le club lecture ou chacun peut découvrir ou présenter une nouveauté ou un coup de cœur, autour d'un café. Nous vous attendrons le Mardi 1^{er} Décembre à 10h

Le prix du roman de Rochefort sera décerné le **vendredi 27 Novembre à 20h00**. Venez assister à cette soirée littéraire, riche en discussions et en surprise !!!!!..... L'entrée est libre sur réservation.

Pendant les vacances de Noël, une permanence sera assurée
les mardi 22 Décembre et mardi 29 Décembre 2009.

« CONNAISSANCE DU MONDE »

Le programme des séances de « connaissance du monde » se déroule à Saint Arnoult en Yvelines dans le Cinéma le Cratère. Pour tous renseignements, appeler le 0 892 681 831 ou sur

www.connaissancedumonde.com

"LE MÉDECIN MALGRÉ LUI"

Le vendredi 11 décembre 2009 à 14H00 et à 21H00, "le Médecin malgré lui" de Molière sera mis en scène et interprété au Cratère par une équipe de jeunes comédiens.

LES ATELIERS DE LA MISSION LOCALE

Prochaines infos collectives :

ATELIER PÔLE EMPLOI

Lundi après-midi et jeudi matin

Elaborer un CV, rédiger une lettre de motivation, rechercher des offres d'emploi et y répondre.

ATELIER REUSSITE EMPLOI

Un nouvel atelier à la mission locale pour préparer son accès à l'emploi

ATELIER APPRENTISSAGE DU CODE DE LA ROUTE

Horaires et jours variables

Pour être accompagné et acquérir une méthode de travail à l'apprentissage du code de la route.

PARCOURS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Réflexion et découverte
de différents métiers
pour construire
son projet professionnel.

Le 3 Décembre 2009 à 14h00

Pour ces ateliers, l'inscription se fait au :
01 34 83 34 12

TROUVER UN EMPLOI...

A la **cité des métiers** : trouver un emploi, choisir votre orientation, organiser votre parcours de formation.

Cité des sciences et de l'industrie

30, avenue Corentin-Cariou 75019 Paris

Entrée gratuite du mardi au vendredi de 10h à 18h, samedi de 12h à 18h.

www.cite-sciences.fr

CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES

AIDE AU LOGEMENT

Vous ou votre conjoint (e) résidez en maison de retraite et vos ressources sont modestes, vous pouvez avoir droit à l'une ou l'autre des deux Aides au logement suivant :

- L'Aide personnalisée au logement (Apl)
- l'Allocation de logement social (Als)

Condition d'attribution :

Vous avez une charge de logement liée à votre hébergement en maison de retraite ou en unité de soins de longue durée.

Ce logement est votre résidence principale.

Vos ressources propres ne dépassent pas un certain plafond. Pour obtenir un dossier d'Aide au Logement, faites une demande auprès de votre Caf

Antenne CAF de Rambouillet

40, rue Sadi Carnot

RAMBOUILLET

Yolaine LAVAURE : 01 34 57 32 13

Mélinda WOJCIEKOWSKI : 01 34 57 32 12

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ADRESSE UNIQUE

Pour faciliter les démarches de ses publics, répondre à ses engagements en termes d'efficacité et garantir un service de qualité, l'Assurance Maladie des Yvelines a mis en place, une nouvelle adresse postale unique :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9**

Numéro unique : 36 46, un numéro simple à retenir et peu coûteux (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
De 8H00 à 20H00, du lundi au vendredi

CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

Communiquer son changement d'adresse à la CNAV
avant le 1^{er} décembre 2009

Ceci concerne les retraités ayant déménagé en cours d'année. Ils seront ainsi informés sur le montant de la retraite devant figurer sur leur future déclaration de revenus pré remplie. Envoyer votre nouvelle adresse par courrier postal en précisant le numéro de retraite.

CNAV
75951 Paris Cedex 19

Ou par internet : www.changement-adresse.gouv.fr

COORDINATIONS GERONTOLOGIQUES ET HANDICAP LOCALES

L'Assemblée départementale réunie le 10 juillet dernier a adopté un découpage territorial unique pour l'action sociale, les coordinations gérontologiques et handicap locales. Nous vous communiquons les adresses de vos coordinations de référence à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour la gérontologie

Structure gestionnaire	Coordination
Instance de Coordination Sud Yvelines (siège) 23 rue Gustave Eiffel 78120 Rambouillet Président : Mr Renaud Nadjahi Tel : 01 30 41 74 17 Courriel : renaud.nadjahi@offisecure.com	Coordinatrice : Mme Roselyne Fournier Courriel : csycg@free.fr Coordination Hôpital 13 rue Pasteur 78120 Rambouillet Tel : 01 61 08 66 60

Pour le handicap

Structure gestionnaire	Coordination
Association Instance de coordination Sud Yvelines (ICSY) 23 rue Gustave Eiffel 78120 Rambouillet Président : Mr Renaud Nadjahi Tel : 01 34 85 38 70 Courriel : renaud.nadjahi@offisecure.com	Coordinatrice : Mme Michelle Violet Tel : 01 61 08 66 60 Courriel : icsychl@free.fr Coordination Hôpital 13 rue Pasteur 78120 Rambouillet

MANIFESTATIONS DE NOËL 2009

Le Groupement paroissial de St Arnoult, dont fait partie la commune de LONGVILLIERS, vous invite aux manifestations suivantes :

- à l'église de St Arnoult
 - le concert de Noël et St Nicolas : le 6 décembre à 15h30 par la Chorale de St Arnoult
 - la crèche vivante : le 19 décembre de 14h30 à 19h00
- salle paroissiale du presbytère de St Arnoult (chauffée) :
 - le marché de Noël :
 - le samedi 12 décembre, de 10h00 à 18h00
 - le dimanche 13 décembre, de 9h30 à 13h00

Messes de Noël 2009

- veillée de Noël et messe de la nuit, le 24 décembre
 - à 18h00 à l'église de St Arnoult
 - à 19h30 à l'église de Longvilliers
 - à 24h00 à l'église de Clairefontaine
- messe du jour de Noël, le 25 décembre
 - à 11h00 à l'église de St Arnoult

Le Père CŒUR, curé du Groupement paroissial, le Père VILLAINÉ, au presbytère de Clairefontaine, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, dans la joie et dans la paix.

LES NOUVELLES CLÉS DE LA VIE

Voici 15 ans, des Maires et des Notaires de la Cour d'appel de Versailles conçoivent ensemble un guide : LES CLES DE LA VIE.

Vous trouverez dans votre Garde Champêtre la dernière édition 2009.

SAISON DE CHASSE 2009-2010

L'Office National des Forêts nous informe des jours de chasse en forêts de Dourdan et du Bréau.

Forêt domaniale de Dourdan:

- partie Saint-Arnould : les lundis 30 novembre, 7 et 21 décembre 2009, 4, 11 et 25 janvier, 8 et 22 février 2010. Une journée supplémentaire sera ajoutée sous réserve du plan de chasse le 18 janvier 2010.
- Partie de l'Ouye : les lundis 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2009 et 4, 18 et 25 janvier, 1^{er}, 15 et 22 février 2010.

Forêt domaniale du Bréau:

- les lundis 30 novembre, 14 et 28 décembre 2009, 11 et 25 janvier, 8 et 15 février 2010.

DROIT DE CHASSE SUR LE HAMEAU DU BOUC ÉTOURDI

Les promeneurs, chercheurs de champignons et « joggers » du hameau de Bouc Etourdi sont informés d'un droit de chasse existant sur certains bois et terrains proches du hameau. Il ne s'agit pas d'une chasse communale, mais d'une société de chasse privée.

Le territoire de chasse est composé des bois situés sur le haut du « CR 35 chemin des vignes » et des terres et bois situés sur la gauche de la route en direction de Foisnard.

Les dates et horaires de chasse autorisés sont les suivants : **tous les dimanches, de 9h30 à 13h00, de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la saison de chasse.**

Toutefois, l'exercice de ce droit n'a rien de systématique, et appartient au président de la société de chasse. Quand une chasse est en cours, des panneaux sont disposés à l'entrée des chemins communaux conduisant au territoire de chasse.

Ces jours-là, il est demandé aux promeneurs et « joggers » du Bouc Etourdi de ne pas s'écarter des chemins communaux.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Abri bus – Le BOURG



CONTRAT RURAL
Aménagement des abords.

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK: